

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°55/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE,
Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir[s]	0
Absent[s]	5
Votants	15

**Objet : Aménagement de locaux aux 164-170 rue de Bordeaux à Angoulême –
Approbation de l'Avant-Projet Définitif**

Par délibération N°36/2022 du 8 juin 2022, les membres du Comité Syndical ont approuvé le programme d'aménagement de plateaux tertiaires aux 164-170 rue de Bordeaux pour un montant prévisionnel de travaux fixé à 3 100 000 €HT.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Nicolas Genaud (Architecte mandataire), Kevin Imbourg Bois (Architecte), API Structures (BET Structures), TDL Ingénierie (BET Fluides et SSI), Hélène Foissard Acoustica (BET Acoustique) le 5 juin 2023, avec un taux de rémunération de 10,50%.

A l'issue des études d'avant-projet définitif, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose un projet d'un montant de 3 458 356 €HT (valeur octobre 2024) correspondant à 3 371 700 €HT (valeur janvier 2023). Il comprend les évolutions ci-dessous :

- L'aménagement de locaux à destination de l'ENJMIN pour accueillir de nouvelles formations (licences et masters) sur une surface de 1060m² dans les immeubles réhabilités donnant sur la rue de Bordeaux,

- L'aménagement des bureaux du Pôle Image sur une surface de 486m² et un plateau libre de 232m², dans un immeuble neuf construit sur l'arrière des immeubles existants.

Le montant de travaux estimatif intègre les plus-values (hors programme initial) de fondations profondes à hauteur de 49 008 € HT (valeur janvier 2023) et de cloisonnements de plateaux libres à hauteur de 147 023 € HT (valeur janvier 2023).

Afin de vérifier le respect de l'engagement du maître d'œuvre au stade APD, le montant prévisionnel de travaux fixé au programme est comparé au montant total présenté au stade APD, déduction faite de ces plus-values, soit 3 175 669 € HT (valeur janvier 2023).

L'augmentation représente 75 669 € HT, soit 2.44 %, ce qui respecte le seuil de tolérance fixé à 5 % dans le marché de maîtrise d'œuvre.

La rémunération définitive du maître d'œuvre sera déterminée sur la base du coût prévisionnel des travaux approuvé. La modification du marché de maîtrise d'œuvre sous forme d'avenant sera proposée à la Commission d'Appel d'Offres.

A titre d'information, le calcul défini au marché est le suivant :
 $3\,371\,700 \times 10.5\% = 354\,028.53 \text{ € HT}$

Ce taux de rémunération définitif représente une augmentation de 8.76 % par rapport au forfait provisoire de rémunération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'avant-projet définitif (APD) proposé par le maître d'œuvre, fixant le coût prévisionnel des travaux à 3 371 700 € HT (valeur janvier 2023) ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN